

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ANSM
Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

**Décision DG n° 2012-215 du 26 juillet 2012 portant nomination d'experts
auprès du groupe d'experts sur les recherches biomédicales portant sur les dispositifs médicaux**

NOR : AFSM1230463S

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 1123-8, L. 1123-9, L. 5311-1, L. 5311-2,
R. 5211-37, R. 5212-7 à R. 5212-11, D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2002-89 du 4 octobre 2002 portant création à l'Agence française de sécurité
sanitaire des produits de santé d'un groupe d'experts sur les recherches biomédicales portant sur les
dispositifs médicaux ;

Vu la décision DG n° 2012-33 du 2 mars 2012 portant nomination d'experts auprès du groupe
d'experts sur les recherches biomédicales portant sur les dispositifs médicaux,

Décide :

Article 1^{er}

M. JEBRAK (Gilles) est nommé expert auprès du groupe d'experts sur les recherches biomédicales
portant sur les dispositifs médicaux à titre complémentaire pour l'année 2012 :

Article 2

Le directeur de l'évaluation des dispositifs médicaux est chargé de l'exécution de la présente
décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 26 juillet 2012.

Le directeur général adjoint,
F. HÉBERT